

ACTUALITÉS VÉDASTIENNES



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2023

Membres présents : MM. HIROUX Eric - CAVRO Christophe - DE PAS Stanislas - WATTIEZ Patrice -
POUPART Maxime -

Mesdames : SAUCEZ Magali - DEBIEVE Aurélie - BOEZ Marie-Laure- CARABIN Marie-Odile

Absents excusés avec pouvoir :

Mr FERRY Stéphane pouvoir à Mr WATTIEZ Patrice

Mr LYSZCZARZ Jean-Yves pouvoir à HIROUX Eric

Absents excusés :

Mr HIANNE Sébastien - Mme OTTEN Mandy -

Absents : LUEZ André

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 11

La séance est ouverte à 19 heures 00.

* Lecture du compte-rendu de la réunion du 9/04/2023

Aucune objection n'étant relevée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité soit 11 voix.

- **DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION AU SIAVED** (Syndicat Inter arrondissement de Valorisation et d'élimination des déchets) :

Le Conseil municipal était amené à délibérer sur l'adhésion ou non du Pays de Mormal au SIAVED.

* Pourquoi adhérer au SIAVED ?

Pour obéir à la loi pour la transition écologique et croissance verte (2015), et pour répondre aux obligations en matière d'extension des consignes de tri.

Cela nécessite d'adhérer à un centre de tri référencé par CITEO (éco organisme qui finance la récupération des plastiques)

- Ce qui changera au 01/04/2024 :
 - La compétence tri du SIAVED comprend : le centre de tri et les déchetteries
 - L'adhésion au SIAVED implique donc le transfert des déchetteries au Pays de Mormal
- Pourquoi les déchetteries vont-elles être transférées ?
 - Les déchetteries font partie de la compétence tri dans les statuts du SIAVED
 - L'adhésion à la compétence tri implique donc la mise à disposition des déchetteries et le transfert du personnel affecté à 100%
- Impact sur le personnel
 - Transfert de plein droit des agents affectés à 100%
 - Maintien de la carrière et des avantages acquis
 - Maintien des lieux d'affectation
- Les coûts de traitement vont-ils augmenter ?
 - Enfin, l'étude d'impact révèle un provisionnement d'environ 16,50€ par habitant afin d'autofinancer les investissements futurs
 - Le prix de revient net est donc en réalité de 67 € environ au SIAVED
- Quel niveau de service supplémentaire demain au SIAVED ?
 - Accès à l'ensemble des déchetteries du SIAVED
 - Collecte de l'amiante de porte à porte
- La TEOM va-t-elle augmenter ?
 - La TEOM restera toujours votée par le Pays de Mormal, le conseil communautaire est souverain

- L'augmentation de la TEOM n'est pas automatique, il s'agit d'une décision politique
- La TEOM
 - Il est important de rappeler que le gain sur le marché de collecte devrait permettre de contenir les charges de la CCPM sur les déchets et d'éviter à court terme, une hausse de la TEOM
 - Son historique : - La TEOM n'a pas augmenté en taux depuis 2016.
 - Les valorisations de base ont permis à la CCPM de financer les hausses de charges liées aux déchets
 - D'une année sur l'autre le reste à charge supporté par la CCPM est plus ou moins important
- La TEOMI : Dans le cadre de la mise en place de la TEOMI, les foyers les plus vertueux pourront faire baisser leur TEOMI, les moins vertueux pourraient payer plus cher, mais cela n'est pas lié directement à l'adhésion SIAVED
- Si la CCPM n'adhère pas au SIAVED ?
 - Nécessité de relancer un marché pour le tri, sans garantie de trouver un site labellisé
 - Perte des soutiens CITEO (estimés entre 700 et 800 000€)
 - Il faudra aussi relancer un marché pour trouver un incinérateur
- La gouvernance au SIAVED
 - La CCPM disposera de 7 délégués + 1 Vice-président
 - La prospective et les nouveaux choix d'investissement devront être validés par le futur comité syndical
 - les 6 nouveaux EPCI adhérents sont majoritaires dans l'organe délibérant

Lors de sa séance du 4 Juillet 2023, le pays de Mormal a délibéré favorablement pour rejoindre le SIAVED.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord, à l'unanimité des votants soit 11 voix.

2 Cloches à verre seront installées : au centre du village et au Pissotiau

- CANTINE :

En date du 2 Juin 2023, la société API Restauration nous informait de l'actualisation des tarifs au 1^{er} septembre 2023, avec une augmentation au taux de 4.50 %.

La commune n'ayant pas augmenté les tarifs depuis le 2 Mai 2017, le conseil municipal a décidé de ne pas trop impacter l'augmentation et décide de la fixer au taux de 2.25 %, les 2.25 % restants seront pris sur le budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les prix du repas au 1^{er} Septembre 2023 comme suit :

ENFANTS EXTERIEURS :

MATERNELLE : 3.67 €
 PRIMAIRE : 3.95 €

ENFANTS DE LA COMMUNE :

MATERNELLE : 3.00 €
 PRIMAIRE : 3.21 €

- EMPLOYES COMMUNAUX :

- La commune avait à charge (pour l'année scolaire 2022-2023), deux emplois PEC (un par le biais de « Réussir en Sambre Avesnois » et un par « Pôle emploi ») pour la garderie et l'école. Les 2 contrats PEC travaillaient en horaires postés (7h00-13h30 et 12h00-18h30) depuis les vacances de Pâques (les horaires de garderie étant passés à 7h00 au lieu de 7h30 le matin)
Un contrat n'a pas pu être reconduit car la personne ne rentrait plus dans les critères d'éligibilité.
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit 11 voix, donne son accord pour signer les contrats PEC : un renouvellement et un nouveau, pour l'année 2023-2024, leur emploi du temps se définira sous les mêmes conditions que l'an dernier.
- Les 3 contrats permanents (Surveillance garderie et cantine, cantine et location de la Salle des Fêtes, et agent de nettoyage), seront reconduits dans un premier temps jusqu'au 31/12/2023, après la mise en place du nouveau conseil municipal en fin d'année.

- DIVERS :

• Succession CARLIER :

Lors de la réunion du 27/06/2022, Mme OTTEN Mandy et M. HIROUX Eric s'étaient proposés pour l'inventaire et la vente des biens de la succession CARLIER.

Le 26/06/2023, nous avons rencontré M. DUSART, conseiller aux décideurs locaux des finances publiques, à la mairie pour déterminer les démarches administratives que la commune est amenée à réaliser dans la légalité.

Dans un premier temps, il convient d'attribuer un numéro d'inventaire pour l'ensemble des biens meubles. Ensuite, lors de la vente de ces biens, de procéder par un mode de titrage (avec prise de copie de la carte d'identité des acheteurs) pour le recouvrement.

Enfin un mandat devra être produit afin de procéder à la sortie des biens de l'inventaire.

M. DUSART nous propose de procéder à une vente ou par lots ou d'en faire don à une association car il rappelle que cela n'est pas dans la compétence d'une collectivité de vendre des biens mobiliers. Mme OTTEN Mandy étant absente ce jour, le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision. Le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

• Remerciements condoléances :

Mme Masson a envoyé une carte de remerciement à l'ensemble des administrations présentes.

• Signalétiques :

- aux Vannes sur l'Hogneau et à la Tour au Bois :

Afin de sécuriser les biens communaux et ne voulant pas les mêmes désagréments que les années précédentes, un devis a été établi pour l'installation de 6 panneaux signalétiques normés et réglementés « Pêche interdite » « Baignade interdite » « Sous peine d'amende », qui seront apposés aux Vannes sur l'Hogneau et à la Tour au Bois.

- au Pissotiau et dans le village :

L'implantation des panneaux signalétiques est en cours d'installation par l'entreprise AISNE APPLICATION.

• Travaux « réseau d'eau potable » par Noréade à l'extrémité du chemin du May et Ruelle Cassin :

La réception du chantier a eu lieu le mardi 4 Juillet 2023, la commune n'étant pas le maître d'ouvrage, aucune objection n'a été formulée.

La commune a pris à sa charge les enrobés et les bordures qui sont subventionnables à hauteur de 50 % par le Département.

• Pack Mairie Connectée :

En date du 9/04/2023, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service offrant ainsi de nombreux outils et services numériques essentiels au bon fonctionnement de la mairie.

Dans ce pack était compris une adresse mail de contact sécurisée.

La mairie aura une nouvelle adresse mail : mairie@st-waast-la-vallee.fr

Le numero de telephone restera inchangé : 03.27.63.14.15
Et une page WEB : <https://st-waast-la-vallee.fr>

- **Coopérative Jeunesse de Services » (projet d'éducation à l'entrepreneuriat pour les jeunes de 16 à 18 ans) d'Aulnoye-Aymeries :**

En date du 23 juin, nous avons reçu un courrier de la part de la Coopérative Jeunesse de Services d'Aulnoye-Aymeries proposant à des jeunes de 16 à 18 ans, encadrés par des animateurs, différents services de prestations aux habitants, aux associations, entreprises, et collectivités.

La commune se rapprochera prochainement de la Coopérative Jeunesse de Services afin d'établir un devis pour faire appel à leurs services en fonction de nos besoins (entretien, peinture,...)

Cadre légal

La Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) héberge juridiquement la CJS. Cela garantit :

- Un exercice légal de l'activité dans le respect de la loi du travail pour mineurs.
- Une protection sociale pour les jeunes coopérateurs via un contrat de travail.
- Une couverture en responsabilité civile professionnelle.

La CJS est soumise aux mêmes cotisations et charges que toute entreprise.

+ D'INFOS

Contact :

06.44.95.14.84

maboitecoopAulnoyeymeries@gmail.com



CJS, késako ?

Une entreprise coopérative éphémère composée de 15 jeunes de 16 à 18 ans.

Éducation à l'entrepreneuriat :

- fonctionnement démocratique et gestion d'une entreprise collective,
- découverte du tissu socio-économique local,
- rémunération en fonction de l'activité développée.

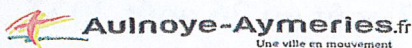
Formation pratique permettant aux jeunes d'apprendre à reconnaître et développer leur potentiel.

Accompagnement d'un comité local composé d'acteurs locaux et de deux animateurs.trices.

EXEMPLES DE MISSIONS

- ▶ **ADMINISTRATIF**
Archivage, mise sous pli, informatique, etc.
 - ▶ **ÉVÈNEMENTIEL**
Accueil, décoration, animation, aménagement, etc.
 - ▶ **PROMOTION**
Réseaux sociaux, distribution de flyers, photos, etc.
 - ▶ **TRAVAUX LÉGERS**
Nettoyage (vitres, véhicules, mobilier), désencombrement, mise en rayon, désherbage etc.
- Et bien d'autres encore !

© CHAUFFRENE - www.chauffrene-design.com © Photos: jcaff Baillac. Ne pas jeter sur la voie publique



Il a été évoqué de mettre en place une journée de citoyenneté aux habitants (désherbage, peinture, ramassage des déchets,...)

- **Chambre froide à la salle des Fêtes :**

Après le passage d'un technicien, il nous fait part de nombreuses réparations et qu'il serait judicieux de prévoir son remplacement.

Un devis a été présenté au conseil pour un changement de la chambre froide. La salle servant également de cantine scolaire, il est urgent de remplacer celui-ci avant la rentrée.

M. Wattiez se charge de se renseigner afin de nous proposer un autre devis.

- **Elections Municipales :**

Le service de la Sous-Préfecture nous a envoyé l'arrêté portant convocation au collège électoral. Celui-ci a été affiché à la porte de la mairie.

Les élections complémentaires municipales auront lieu le **3 Septembre 2023** et le **10 Septembre 2023 (pour un éventuel second tour)** à la **Mairie**.

- **Défibrillateur :**

Nous vous informons de l'installation d'un défibrillateur dans l'ancien abribus situé près de l'école le long de la RD 2649.



Pour le bon voisinage :

Rappel, les horaires de tontes sont les suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 19 H 00
- Les samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
- Les dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00



CONGES ANNUELS

La mairie sera fermée du 7 août au 26 août 2023.

Des permanences seront assurées. Les dates de ces permanences seront affichées à la porte de la Mairie ultérieurement.

En cas d'urgence, un numéro d'appel le 03.27.67.22.12.

Le conseil municipal et le personnel communal remercient les védastiennes et les védastiens pour leur soutien et leurs témoignages lors du décès de Mr le Maire, Daniel DAZIN.